



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Sandra Ferretti, Eric Godart, *Conseillers*.

Séance du 19.11.19

#Objet : Adoption de la convention entre l'Administration communale de Watermael-Boitsfort et le Vlaamse Gemeenschapscommissie dans le cadre du « lokaal cultuurbeleid 2020-2025 ».

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu que le Conseil communal en séance du 19.11.2019, a adopté le plan de gestion culturelle intégrée néerlandophone de Watermael-Boitsfort « Cultuurbeleidsplan 2020-2025 » ;

Vu le décret du 13 juillet 2001 stimulant l'intégration d'une politique culturelle intégrée ;

Vu l'arrêté d'exécution du 11 janvier 2002 de la communauté flamande en application du décret du 13 juillet 2001 stimulant l'intégration d'une politique culturelle intégrée ;

Vu le changement du décret du 23 décembre 2006 prévoyant l'élaboration d'un plan de politique culturelle néerlandophone intégrée ;

Vu l'arrêté Ministériel du 13 février 2007 modifiant l'arrêté Ministériel du 29 mai 2002 arrêtant la structure du plan communal de la politique culturelle, le plan de la politique de la bibliothèque et le plan de la politique du Centre culturel ;

Vu le décret du 6 juillet 2012 sur la stimulation d'une politique culturelle locale durable et de qualité ;

Considérant que dans ce cadre il y a lieu de déterminer les obligations et droits des différents partis et que cela donne lieu à l'établissement d'une convention ;

Sur proposition du Collège échevinal,

DECIDE

Le Conseil Communal décide de signer la convention à établir entre l'Administration communale de Watermael-Boitsfort et la Vlaamse Gemeenschapscommissie dans le cadre du « lokaal cultuurbeleid (2020-2025) », tel que repris en annexe.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 novembre 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Daniel Soumillion